

De: ladonne@syndicat-animaleries.org
Envoyé: jeudi 11 août 2022 11:56
À: 'ddpp@[redacted].gouv.fr'
Cc: [redacted]@agriculture.gouv.fr'; [redacted]@agriculture.gouv.fr'
Objet: Fête foraine d [redacted]

Messieurs,

Je suis informé ce jour par une personne digne de foi que, au mépris des dispositions du Code rural et de la pêche maritime, des poissons rouges sont attribués comme lot dans cette manifestation.

Je vous remercie de ce que vous pourrez faire pour que la loi soit respectée. Les métiers que nous représentons sont injustement stigmatisés ce qui a abouti au vote de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021, position morale que nous avons vivement contesté, et il serait incompréhensible que le pouvoirs publics n'agissent pas lorsque des faits contraires à la loi ou à un règlement sont portés à leur connaissance.

Je me tiens à disposition pour davantage d'informations.

Cordialement



Luc Ladonne
Président

 [0983271475](tel:0983271475) | [0620792837](tel:0620792837)
 ladonne@syndicat-animaleries.org
 www.syndicat-animaleries.org
 Lascombes, Tourniac, 15700 Pleaux